Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_152_DEB-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 18 décembre 2025

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 33 | 23 | 32 |

| Vote |
|---|
| Pour : 32 |
| Contre : / |
| Abstention : / |

| N° de la délibération |
|---|
| 2025-152 |

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

**Présents (23)** : **M.** TROADEC Christian, Président

**Mmes** : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

**MM** : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

**Absent(s) ayant donné procuration (9)** : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

**Absents:** BERNARD Jo

**A été nommé secrétaire** : COTTEN Daniel

## D2025-152 Acquisition Terrain Zone activité Loch al Lann

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS  Technicien référent : Nathalie MILIN

Annexe Délibération commune Kergloff vente terrain Loch al Lann

Un porteur de projet a pris contact avec la commune de Kergloff pour un souhait d'installation sur la zone d'activité de Loch al Lann sur une partie de la parcelle ZM 134 à hauteur de 1600 m2, parcelle attenante aux locaux des services techniques municipaux située rue des Bruyères.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251224-2025_152_DEB-DE




La commune de Kergloff a ainsi délibéré en Conseil municipal le 24 novembre 2025 et a validé à l'unanimité la vente du terrain pour un prix de 3€/m2 (cf. délibération commune de Kergloff en annexe).
Cette information a été partagée aux membres de la commission économique le 5 décembre 2025.

***Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :***

- ***Valident l'acquisition par Poher communauté dans le cadre du projet exposé ci-dessus, d'une partie de la parcelle ZM 134 pour une surface prévisionnelle de 1600 m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage à la charge de l'acquéreur) au prix de 3€ HT /m², soit un prix de cession prévisionnel de 4 800 € HT.***
- ***Autorisent le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente délibération.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE